



Communiqué de presse

L'ARE salue la décision du Parlement européen en faveur de la diversité culturelle

Strasbourg, le 26 janvier 2004

La Présidence de l'Assemblée des Régions d'Europe, réunie à Strasbourg le 26 janvier 2004, a salué l'adoption, lors de la dernière session du Parlement européen (PE), du Rapport "*Préserver et promouvoir la diversité culturelle : rôle des régions d'Europe et d'organisations internationales comme l'Unesco et le Conseil d'Europe (2002/2269 (INI))*", qui apporte le soutien déterminant à la campagne de l'ARE en faveur de la diversité culturelle ; elle a également rendu hommage à Christa Prets (SPÖ, Autriche), rapporteur, et à son travail très documenté, nourri de bon sens et de conviction.

L'ARE se félicite en particulier de la demande du PE à la Conférence Intergouvernementale de consolider, dans le projet de Constitution, la règle de l'unanimité au Conseil pour la négociation et la conclusion des accords internationaux dans le domaine des services culturels et audiovisuels (tels que l'AGCS/GATS), cheval de bataille de l'ARE depuis l'adoption de la "Déclaration de Brixen/Bressanone" (oct. 2002) qui a servi de document de référence à la rédaction du Rapport du PE.

"Notre campagne en faveur de la diversité culturelle soutenue par de nombreuses régions d'Europe et des ONG commence à porter des fruits" a dit Liese Prokop, Présidente de l'ARE. "Après l'appui de l'UNESCO en octobre 2003 et le lancement des travaux sur le projet de Convention internationale sur la diversité culturelle, nous venons de trouver un nouvel allié de choix, le Parlement européen. Sa décision est de portée majeure ; en effet, elle offre l'opportunité de modifier les dispositions du projet de Constitution relatives aux processus de décision européens dans les domaines de la culture et des médias, lesquelles en ouvrant la voie vers la libéralisation et la commercialisation des services culturels et audiovisuels risquent de porter atteinte à la diversité culturelle et linguistique de l'Union" a-t-elle ajouté.

L'ARE œuvre notamment pour les changements des dispositions du projet de Constitution concernant la culture, l'éducation, la santé et les politiques sociales, en réintroduisant le vote à l'unanimité à l'Article I-16 et en rétablissant les compétences partagées avec l'obligation de l'unanimité à l'Article III-217 réglant la politique commerciale commune.

Contacts ARE :

Dr Franz J. Stummann,, Secrétaire de la Commission Culture, Education & Formation, Médias ou Doris Materne, Assistante.. Tél : +33 3 88 22 74 47/43, E-mail f.stummann@a-e-r.org, d.materne@a-e-r.org
Barbara Skoczylas Thauront, Responsable Presse & Communication ou Francine Huhardeaux, Assistante,
Tél : +33 3 88 22 74 46/49, E-mail b.thauront@a-e-r.org, f.huhardeaux@a-e-r.org,